

**Délibération du Conseil Municipal  
Ville de Villiers-le-bel**

**Séance ordinaire du vendredi 9 décembre 2022**

N°34/Délégation de service public

**Tarifs du contrat d'affermage concernant le marché d'approvisionnement de la ville**

Le vendredi 9 décembre 2022, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 1 décembre 2022, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

**Secrétaire** : Mme Teresa EVERARD

**Présents** : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, Mme Teresa EVERARD, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, Mme Géraldine MEDDA, M. Gourta KECHIT, Mme Myriam KASSA, M. Faouzi BRIKH, M. Maurice BONNARD, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, Mme Marine MACEIRA, M. Sori DEMBELE, M. Jean-Pierre IBORRA, M. Mohamed ANAJJAR, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

**Représentés** : M. Daniel AUGUSTE par M. Léon EDART, Mme Hakima BIDEHADJELA par Mme Véronique CHAINIAU, Mme Sabrina MORENO par Mme Myriam KASSA, M. Pierre LALISSE par M. Jean-Louis MARSAC, Mme Carmen BOGHOSSIAN par Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Cédric PLANCHETTE par Mme Géraldine MEDDA, M. Cémil YARAMIS par M. Maurice BONNARD, M. Hervé ZILBER par M. Jean-Pierre IBORRA, Mme Virginie SALIBA par M. Mohamed ANAJJAR, M. Bankaly KABA par M. Sori DEMBELE

**Absente excusée** : Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO

**Absent** :

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un contrat ayant pour objet la gestion du service public des marchés forains de Villiers-le-Bel a été conclu avec la SEMACO, avec prise d'effet le 1er février 2020.

M. le Maire informe le Conseil que le contrat d'affermage initial prévoyait une augmentation des tarifs de droits de place à hauteur de 17% au cours du second semestre 2020.

La crise sanitaire n'a pas permis la réalisation d'une telle augmentation qui aurait de fait pénalisé les usagers du marché, dans un contexte qui leur était déjà très défavorable.

De ce fait, un avenant a été signé entre la ville et la SEMACO actant une augmentation progressive des tarifs à hauteur de 17% en trois fois, soit 7 % à compter du 1er juin 2022, 5%

à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et 5 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer cet avenant par délibération du 25 mars 2022. Il est prévu que des délibérations spécifiques devront intervenir pour se prononcer sur ces augmentations annuelles.

C'est dans ce cadre que le Conseil Municipal, dans sa séance du 25 mars 2022, a voté l'augmentation des tarifs de 7% correspondant au niveau de la croissance 2021 déterminé par l'INSEE le 27 janvier 2022.

Le contexte de l'inflation étant un facteur aggravant pour les ménages, M. le Maire propose de voter une augmentation limitée à 5 % des tarifs des droits de place du marché forain à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 détaillée de la manière suivante :

Libellés	Tarifs 2022	Tarifs 2023 (+ 5%)
droits de place (par ml de façade)	1,17 €	1,22 €
place formant encoignure (par ml)	2,23 €	2,34 €
commerçant non abonné (par ml)	1,85 €	1,94 €
droit de location par bâche	1,85 €	1,94 €
droit d'enlèvement des détritux et d'entretien (par ml de façade)	1,09 €	1,15 €

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 13 décembre 2019 relative au choix du délégataire et autorisant la signature du contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du marché d'approvisionnement de la ville,

VU la délibération du Conseil Municipal du 25 mars 2022 portant autorisation de signature de l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public du marché d'approvisionnement de la ville,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 28 novembre 2022,

AUTORISE M. le Maire à augmenter de 5 % les tarifs des droits de place du marché forain, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, de la manière suivante :

Libellés	Tarifs 2022	Tarifs 2023 (+ 5%)
droits de place (par ml de façade)	1,17 €	1,22 €
place formant encoignure (par ml)	2,23 €	2,34 €
commerçant non abonné (par ml)	1,85 €	1,94 €
droit de location par bâche	1,85 €	1,94 €
droit d'enlèvement des débris et d'entretien (par ml de façade)	1,09 €	1,15 €

Délibéré les jour, mois et an que dessus (vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0)

La Secrétaire de séance,  
Mme Teresa EVERARD



Le Maire,  
M. Jean-Louis MARSAC



Publication le : **19 DEC. 2022**

Transmission en Sous-préfecture le : **19 DEC. 2022**